

DELIBERATION N° 2024/210Portant décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa
Budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 5 décembre 2024,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2023/041 du 19 mars 2024, portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2024/042 du 19 mars 2024, portant modification des autorisations de programme de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2024/158 du 22 août 2024, portant décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2024/159 du 22 août 2024, portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2024/186 du 29 octobre 2024, portant décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2024/187 du 29 octobre 2024, portant modification des autorisations de programme pour l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/087 du 27 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n°3 de l'exercice 2024 de la commune de Dumbéa, budget principal, en section de fonctionnement avec les crédits ouverts votés par chapitre et en section d'investissement avec les crédits ouverts par opération, telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Article	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	-8 000 000	
012	Charges de personnel	-13 000 000	
66	Charges financières	13 000 000	
023	Virement à la section d'investissement	13 000 000	
75	Autres produits de gestion courante		5 000 000
Total Section de fonctionnement		5 000 000	5 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération	Libellé Opération	Dépenses	Recettes
211807	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS PLAINE TONGHOU	-4 000 000	
221101	MATERIELS ROULANTS DE SECURITE 22-26	-16 000 000	

241801	DEMOLITIONS 2024-2025	35 250 000	35 250 000
191105	NOUVEL HOTEL DE POLICE- ACQUISITION	15 500 000	
OPFI 1641	EMPRUNTS EN EUROS	17 500 000	
OPFI-021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 000 000
Total Section d'investissement		48 250 000	48 250 000

MONTANT TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3	53 250 000	53 250 000
--	-------------------	-------------------

ARTICLE 2/

Au total, la balance générale du budget principal de la Ville de Dumbéa, exercice 2024, est ajustée de la manière suivante :

	Budget primitif	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Décision modificative 3	Budget total
Section de fonctionnement	4 075 873 722	-67 000 000	-202 200 000	+5 000 000	3 811 673 722
Section d'investissement	1 762 548 919	+50 400 000	-389 581 000	+48 250 000	1 471 617 919
TOTAL	5 838 422 641	-16 600 000	-591 781 000	+53 250 000	5 283 291 641

ARTICLE 3/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4/

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 5 DECEMBRE 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 6 DECEMBRE 2024

La secrétaire de séance,


Daniel BLAISE

Le Maire,


Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD - 1
- PUBLICATION - 1
- SAG - 1
- TPS - 1
- TOUS SERVICES - 1